



Offre d'aide financière 2018-2019

Réseau Agriconseils Abitibi-Témiscamingue

JUIN 2018

Offre d'aide financière 2018-2019 - PROGRAMME SERVICES-CONSEILS (PSC)

Le PROGRAMME SERVICES-CONSEILS (PSC) offre un soutien financier aux entreprises du secteur agroalimentaire québécois. Il permet aux entreprises d'être accompagnées en amont et pendant la réalisation de projets visant l'atteinte de leurs objectifs en matière d'amélioration de leur compétitivité et de mise en place de pratiques responsables. Le présent document présente l'offre d'aide financière proposée par le Réseau Agriconseils Abitibi-Témiscamingue pour 2018-2019, en respect avec ses priorités régionales.

Aide financière

Le cumul d'aide financière accordée par entreprise agricole peut atteindre 30 000 \$ pour la durée du PSC, à l'exception des entreprises en démarrage et de la relève agricole, pour lesquelles l'aide totale peut atteindre 40 000 \$.

Toutefois, à l'intérieur de cette enveloppe globale, un maximum par domaine est prévu. Le taux d'aide financière peut atteindre 50%, 75% ou 85%, selon le domaine et les bonifications admissibles. L'aide financière octroyée pour un service-conseil ne peut excéder 85 % des dépenses admissibles.

Définitions

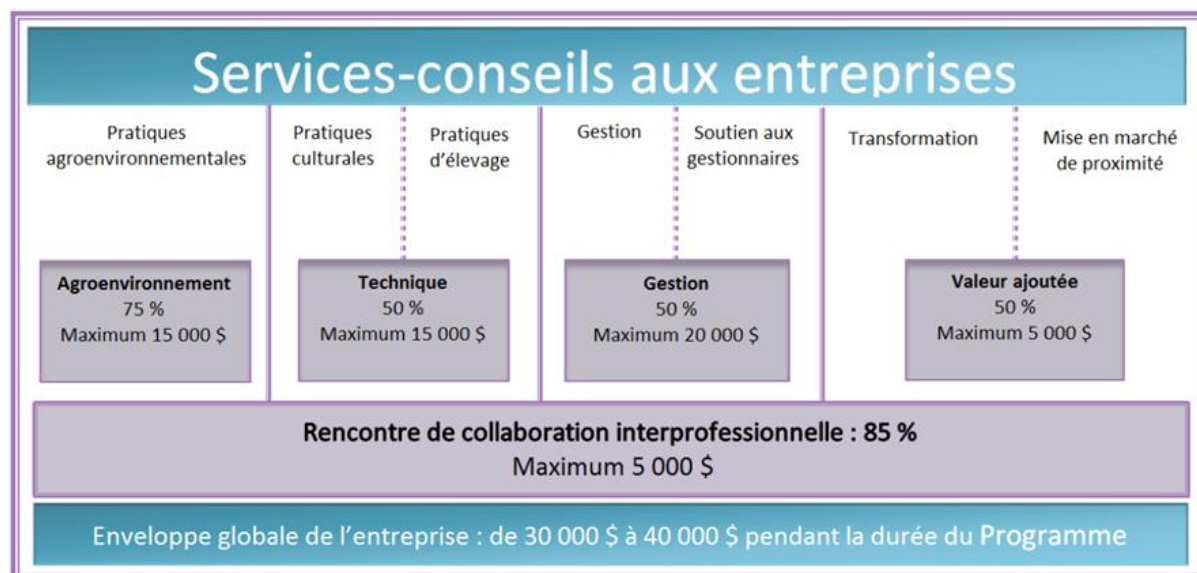
Entreprise en démarrage : Pour être considérée comme en démarrage, l'entreprise doit avoir l'un de ses propriétaires qui répond à l'ensemble des critères suivants :

- Être âgé de plus de 18 ans ;
- Avoir un projet de démarrage d'une entreprise agricole ou de transformation alimentaire artisanale ou posséder et exploiter une entreprise agricole ou de transformation alimentaire artisanale depuis moins de cinq ans.

Relève agricole : Pour être considérée comme une entreprise de la relève agricole, un ou des propriétaires de l'entreprise doivent répondre à l'ensemble des critères suivants :

- Être âgé d'au moins 18 ans et de moins de 40 ans;
- Détenir au moins 20 % des parts de l'entreprise;
- Détenir une formation pertinente;
- Avoir un minimum d'un an d'expérience pertinente dans le milieu agricole.

Taux d'aide financière et montant maximum admissible



Bonifications selon les priorités régionales

Ces bonifications permettent d'offrir un soutien adapté aux particularités des entreprises agricoles de la région en offrant une majoration de 25% du taux d'aide.

En Abitibi-Témiscamingue, le Réseau Agriconseils propose d'accorder des bonifications, pour l'atteinte du 75% d'aide financière, pour quatre (4) catégories d'entreprises :

- *Multi-utilisation de services-conseils (Gestion, Technique (productions végétales et/ou animales), Agroenvironnement)*
- *Initiation aux services-conseils*
- *Production bovine*
- *Production de grandes cultures (céréales pour la commercialisation)*

TOUS LES DÉTAILS SONT DISPONIBLES À LA PAGE 8 DE CE DOCUMENT.

Bonifications issues d'initiatives stratégiques

Ces bonifications permettent d'offrir un soutien adapté aux entreprises agricoles qui sont assujetties à un contexte spécifique et prioritaire pour le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ces interventions ciblent des secteurs, des clientèles et des activités particulières sur un intervalle de temps déterminé afin d'apporter un soutien accru par des bonifications jusqu'à 35% du taux d'aide.

Sans égard au domaine

- Réseau d'avertissements phytosanitaires
 - 50% maximum 1 500 \$ par année, 7 500 \$ pour la durée du programme
- Efficacité énergétique (ingénieur en régie du bâtiment)
 - 85% maximum 3 400 \$
- Réduction des risques liés aux pesticides
 - Stratégie de lutte en remplacement de pesticides ciblés
 - 85% maximum 750 \$
 - *Projet-pilote de réduction des risques de pesticides (Montérégie et Laurentides)*
 - 85% maximum 1 700 \$

Domaine agroenvironnement

Suivi ou évaluation détaillée ciblée (EDC) sous les thématiques Gestion intégrée des ennemis des cultures et Santé et conservation des sols

Domaine technique

Bovi-Expert

Domaines technique et gestion

Bien-être animal et efficacité énergétique

Tous les domaines

- Entreprises qui se qualifient à titre de relève et démarrage
- Entreprises qui se qualifient à la bonification de la Stratégie en production biologique

Pour connaître le détail des bonifications liées aux domaines, consultez les tableaux appropriés.

Appui à l'utilisation des services-conseils par les entreprises

Objectif : Accroître l'adoption de bonnes pratiques entrepreneuriales par le recours à des services-conseils qui contribuent à prendre des décisions éclairées.

Agroenvironnement

Catégories d'intervention	Aide financière maximale				
	Taux	Par produit	Par année	Pour la durée du PSC	Par entreprise pour le domaine*
Plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA)	85%	800 \$		800 \$	15 000 \$
Mise à jour du plan d'action du PAA	85%	150 \$			
Suivi	75%		2 500 \$	12 500 \$	
	85% ^{IS}		2 833 \$	14 167 \$	
Évaluation détaillée et ciblée (EDC)	75%	1 500 \$		4 000 \$	
	85% ^{IS}	1 700 \$		4 533 \$	

* L'aide financière maximale par entreprise pour le domaine exclut la partie bonifiée des aides financières en lien avec les initiatives stratégiques (10%).

IS : Pour les initiatives stratégiques, le taux de 85% s'applique pour :

- Les entreprises qui se qualifient à la bonification de la Stratégie en production biologique;
- Les entreprises qui se qualifient à titre de relève et démarrage;
- Le suivi et les EDC en Gestion intégrée des ennemis des cultures et en Santé et conservation des sols.

Gestion

Catégories d'intervention		Aide financière maximale				
		Taux	Par produit	Par année	Pour la durée du PSC	Par entreprise pour le domaine*
Diagnostics	Global	50%			1 500 \$	20 000 \$
		75% ¹			2 250 \$	
		85% ^{IS}			2 550 \$	
	Sommaire	50%		700 \$	2 100 \$	
75% ¹			1 050 \$	3 150 \$		
85% ^{IS}			1 190 \$	3 570 \$		
Analyse financière et économique	Plan d'exploitation	50%		1 500 \$	7 500 \$	
		75% ¹		2 250 \$	11 250 \$	
		85% ^{IS}		2 550 \$	12 750 \$	
Plan d'action	Plan d'affaires	50%		5 000 \$	6 500 \$	
		75% ¹		7 500 \$	9 750 \$	
		85% ^{IS}		8 500 \$	11 050 \$	
	Plan de transfert ou de démarrage	85% ^{IS}			8 500 \$	
Suivi		50%			1 500 \$	
		75% ¹			2 250 \$	
		85% ^{IS}			2 550 \$	
Organisation des données		50%	500 \$		1 500 \$	
		75% ¹	750 \$		2 250 \$	
		85% ^{IS}	850 \$		2 550 \$	
Gestion du travail et des ressources humaines		50%		1 500 \$	5 000 \$	
		75% ¹		2 250 \$	7 500 \$	
		85% ^{IS}		2 550 \$	8 500 \$	

* L'aide financière maximale par entreprise pour le domaine exclut la partie bonifiée des aides financières en lien avec les priorités régionales (25%) et les initiatives stratégiques (35%).

IS : Pour les initiatives stratégiques le taux de 85% s'applique pour :

- Les entreprises qui se qualifient à titre de relève et démarrage;
- Les entreprises qui se qualifient à la bonification de la Stratégie en production biologique;
- Le bien-être animal et efficacité énergétique.

Technique

Thématiques	Aide financière maximale		
	Taux	Par année	Par entreprise pour le domaine*
Pratiques d'élevage	50%	4 000 \$	15 000 \$
	75% ¹	6 000 \$	
Pratiques culturelles	85% ^{IS}	6 800 \$	

* L'aide financière maximale par entreprise pour le domaine exclut la partie bonifiée des aides financières en lien avec les priorités régionales (25%) et les initiatives stratégiques (35%).

IS : Pour les initiatives stratégiques le taux de 85 % s'applique pour :

- Les entreprises qui se qualifient à titre de relève et démarrage;
- Les entreprises qui se qualifient à la bonification de la Stratégie en production biologique;
- Bovi-Expert;
- Le bien-être animal et efficacité énergétique.

Valeur ajoutée

Catégories d'intervention	Aide financière maximale		
	Taux	Par année	Par entreprise pour le domaine*
Transformation alimentaire artisanale	50%	2 000 \$	5 000 \$
	75% ¹	3 000 \$	
Mise en marché de proximité	85% ^{IS}	3 400 \$	

* L'aide financière maximale par entreprise pour le domaine exclut la partie bonifiée des aides financières en lien avec les priorités régionales (25%) et les initiatives stratégiques (35%).

IS : Pour les initiatives stratégiques le taux de 85% s'applique pour :

- Les entreprises qui se qualifient à titre de relève et démarrage;
- Les entreprises qui se qualifient à la bonification de la Stratégie en production biologique.

1 : Bonifications régionales (description détaillée)

La réflexion sur l'offre d'aide financière régionale à mettre en œuvre, visait à identifier les priorités régionales pour déterminer les bonifications régionales applicables pour 2018-2019.

Ainsi, tel que mentionné à la page 4 de ce document, le Réseau Agriconseils Abitibi-Témiscamingue propose d'accorder des bonifications pour l'atteinte du 75% d'aide financière pour quatre (4) catégories d'entreprises.

✓ **Multi-utilisation de services-conseils**

Le Réseau Agriconseils Abitibi-Témiscamingue propose systématiquement aux entreprises de la région des services-conseils multidisciplinaires, qui peuvent aussi intégrer une prise de données. Les entreprises agricoles qui feront une démarche intégrée en ce sens, en utilisant des services-conseils dans plus d'un domaine d'intervention, selon une démarche ordonnée et structurée (par projet), pourraient bénéficier de la bonification « MULTI ».

Pour ces entreprises, tous les services-conseils (gestion et techniques) rattachés à la démarche (au projet) seront bonifiés, à hauteur de 75%, au prorata des maximums établis. Les services en agroenvironnement pourront aussi être considérés comme intégrés à la démarche multidisciplinaire mais le taux d'aide étant déjà de 75%, la bonification ne sera pas applicable.

✓ **Initiation aux services-conseils**

Les entreprises agricoles qui utiliseront un service-conseil pour la première fois dans un domaine d'intervention donné (depuis 2013) pourraient bénéficier d'une bonification, à hauteur de 75%, au prorata des maximums établis. Plus précisément, si l'entreprise utilise pour la première fois un service en gestion, ou en encadrement technique, la bonification sera applicable, même si l'entreprise utilisait des services dans un autre domaine d'intervention.

Cette bonification n'est pas en lien avec les bonifications déjà définies pour la relève agricole (selon les critères du Programme).

✓ **Entreprises en production bovine**

Considérant l'intervention concertée en vigueur (Soutien au secteur bovin de boucherie) et la volonté du Réseau Agriconseils de collaborer au maintien et à l'augmentation du nombre d'entreprises agricoles bovines en Abitibi-Témiscamingue, tous les services-conseils (gestion et techniques) seront bonifiés, à hauteur de 75%, au prorata des maximums établis, pour l'ensemble des entreprises bovines de la région. Pour les services en agroenvironnement le taux d'aide étant déjà de 75%, la bonification ne sera pas applicable.

Cette bonification n'est pas rattachée à une adhésion au PATBQ.

✓ **Entreprises de grandes cultures (céréales pour la commercialisation)**

Considérant la volonté du Réseau Agriconseils de collaborer au maintien et à l'augmentation du nombre d'entreprises céréalières spécialisées en Abitibi-Témiscamingue, les services-conseils visant une amélioration mesurable du coût de production et des rendements (gestion et techniques) seront bonifiés, à hauteur de 75%, au prorata des maximums établis, pour l'ensemble des entreprises céréalières de la région. Pour les services en agroenvironnement le taux d'aide étant déjà de 75%, la bonification ne sera pas applicable.

Appui à la diffusion d'information et aux activités de codéveloppement des entreprises

Objectif : Accroître l'adoption de bonnes pratiques entrepreneuriales par la diffusion d'information et le codéveloppement.

Politique « Abitibi-Témiscamingue »

Le Réseau Agriconseils Abitibi-Témiscamingue participe à l'organisation d'activités collectives, en complément des activités existantes via d'autres instances du milieu, ou à la demande des producteurs ou des dispensateurs, pour combler des besoins non répondus (de façon autonome ou en collaboration). Les principales activités admissibles sont les suivantes : journées d'information, colloques, conférences et démonstrations à la ferme (gestion technico-économique et financière ou technique).

* Toute activité collective susceptible d'amener les producteurs à se procurer des services-conseils individuels sera considérée *prioritairement*.

Voir aussi les documents suivants :

- *Politique de financement des activités collectives - Réseau Agriconseils Abitibi-Témiscamingue*
- *Appui à la diffusion d'information et aux activités de codéveloppements des entreprises (guide administratif)*

Appui à l'organisation de l'offre de services-conseils subventionnés en région

Une aide financière additionnelle peut être offerte afin d'assurer la couverture géographique et compenser l'éloignement de la clientèle pour des services-conseils rendus. Cette aide permet de couvrir à 100 % les frais de déplacement encourus au-delà de 100 km par des conseillers inscrits aux réseaux Agriconseils, dans le cas où les services ne sont pas disponibles dans un rayon de 100 km de l'entreprise cliente.

Éloignement (politique « Abitibi-Témiscamingue » pour les conseillers régionaux)

Lors d'une rencontre de service-conseil sur l'entreprise agricole, les frais de déplacement excédant 200 kilomètres (aller-retour) remboursés au conseiller sont : le déplacement, l'hébergement et les repas (*selon la Politique de déplacement en vigueur et selon certaines conditions*).

- ✚ Les frais de déplacement non-couverts par le Réseau Agriconseils Abitibi-Témiscamingue seront identifiés sur la facture de l'entreprise agricole, puis subventionnés au même taux que le service rendu, dans le respect des maximums admissibles.
- ✚ Dispersion sur le territoire : Pour de rares exceptions où les producteurs se retrouvent particulièrement éloignés sur le territoire, les coûts pour le déplacement seront couverts directement par le Réseau (non application de la règle du 200 km aller/retour). Autorisation requise sur présentation d'une demande préalable au déplacement.

Service d'organisation des déplacements (politique « Abitibi-Témiscamingue » pour les conseillers en provenance de l'extérieur de la région)

- ✚ Pour les conseillers de l'extérieur de la région, seuls ceux ayant une alliance avec le Réseau Agriconseils Abitibi-Témiscamingue seront admissibles à l'aide à l'éloignement et ils devront utiliser le service d'organisation des déplacements du Réseau Agriconseils.

Fonctionnement

1) Un producteur qui souhaite se procurer un service-conseil d'un dispensateur de l'extérieur de la région en informe le Réseau.

2) Le Réseau met en place le Service d'organisation des déplacements, en communiquant avec les producteurs de la production visée, pour les informer de la disponibilité du service et les référer vers le dispensateur.

3) Le dispensateur se déplace en région et ses frais de déplacement lui sont directement remboursés par le Réseau (*selon la Politique du Réseau*), jusqu'à l'atteinte du maximum permis par producteur (le service d'organisation du Réseau **doit** être utilisé).

Autres services offerts

Référencement, aiguillage et accompagnement
par le Réseau Agriconseils Abitibi-Témiscamingue

Service d'accompagnement dans le processus de transfert de ferme

Le Réseau Agriconseils Abitibi-Témiscamingue assure aux entreprises un accompagnement complet tout au long de leur processus de transfert.

- 1) Rencontre de l'équipe de transfert à la ferme pour établir un prédiagnostic écrit du projet et orienter la démarche de transfert.
- 2) Référencement de l'équipe de transfert vers les conseillers (en gestion, en communication, notaire, fiscaliste, etc.).
- 3) Suivi et accompagnement, tout au long du cheminement du projet, dans la poursuite du plan d'action défini ou pour le réviser si nécessaire.
- 4) Coordination et animation d'une rencontre, en présence de l'équipe de transfert et de l'ensemble des intervenants concernés.
- 5) Suivi périodique, selon les besoins, une fois le transfert complété.

Service d'accompagnement des entreprises en difficulté financière

Le Réseau Agriconseils Abitibi-Témiscamingue assure aux entreprises qui vivent des difficultés financières un accompagnement complet tout au long de leur processus de redressement.

- ✚ L'approche préconisée en est une de collaboration interprofessionnelle, qui vise à réseauter tous les conseillers concernés, pour analyser la situation et identifier les pistes de solution, pour maintenir, puis améliorer la situation de l'entreprise visée.
** *Ce modèle de service-conseil repose sur les mêmes bases que le service d'accompagnement des entreprises en processus de transfert de ferme.*

Service d'accompagnement de la relève agricole

Le Réseau Agriconseils réfère systématiquement vers les centres de services du MAPAQ, les promoteurs ayant un projet de démarrage d'entreprise (nouvelle entreprise). Le conseiller en place, selon le territoire, rencontre le promoteur pour discuter de son projet de démarrage.

L'accompagnement vise globalement l'évaluation de la faisabilité du projet et la définition des grandes lignes de celui-ci. Le conseiller du MAPAQ oriente le promoteur dans une démarche à faire en réalisation de son projet (premières étapes). Il sensibilise le promoteur au fait que le démarrage d'une entreprise agricole passe par plusieurs démarches. Il lui rappelle l'importance de mettre sur papier les grandes lignes de son projet. Des données techniques préliminaires peuvent être étudiées avant que soit réalisé un plan d'affaires plus complet à être présenté à d'éventuels partenaires financiers.

Bref, on parle d'un service de réflexion de type « planification stratégique ». L'objectif est de s'assurer que le projet a été bien réfléchi et que le promoteur saisit bien les tenants et les aboutissants de son projet, que les objectifs sont clairs.

Lorsque cette première étape est réalisée, l'accompagnement du projet peut se faire en collaboration avec le Réseau Agriconseils, qui peut référer le promoteur vers un conseiller en gestion et/ou un conseiller technique et/ou un conseiller en agroevironnement, pour le montage d'un plan d'affaires plus étoffé et complet, s'il y a lieu. Aussi, une fois le plan d'affaires préliminaire disponible, une rencontre multidisciplinaire de présentation du projet aux différents partenaires visés au plan d'affaires et aux autres partenaires potentiels peut être organisée, toujours en collaboration avec le MAPAQ.



970, avenue Larivière, Rouyn-Noranda (Qc) J9X 4K5

 819 762-3343 | 1 866 680-1858 (en région)

 819 649-2293

 at@agriconseils.qc.ca

 www.agriconseils.qc.ca

 www.facebook.com/agriconseilsat

Vous ne recevez pas nos infolettres?

Vous êtes producteur, abonnez-vous en cliquant [ici](#) | Vous êtes conseiller/intervenant, abonnez-vous en cliquant [ici](#)
